



Déclaration liminaire CCP 19/12 /2023

La loi de 2005 a bientôt 20 ans et force est de constater que l'Education Nationale organise l'illusion de l'inclusion.

Aucun moyen, aucun projet réel, mis à part des tableaux qui vantent le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés, c'est le bricolage généralisé qui s'est installé.

Environnement matériel et physique non adapté, effectifs importants, absence de formation, le métier d'AESH est maintenu dans la précarité...

Les AESH sont en première ligne et reçoivent sans filtre la souffrance qui se développe surtout dans le premier degré dans une école qui n'a d'inclusif que le nom !

Les élèves orientés en ULIS doivent faire l'objet d'une décision de la Commission des droits et de l'Autonomie des Personnes en situation de Handicap (CDAPH), ces derniers bénéficient d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS). En plus des aménagements et adaptations pédagogiques et des mesures de compensation mis en œuvre par les équipes éducatives, ces élèves doivent bénéficier d'un enseignement adapté.

Mais par manque de places dans des structures : Institut Médical Educatif (IME) et Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques (ITEP), des élèves sont scolarisés en Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) ou dans l'ordinaire !

L'inclusion devient douloureuse pour certains élèves qui ne bénéficient plus de prise en charge de soin, ni d'accompagnement assuré par des professionnels du secteur médico-social.

L'inclusion telle qu'elle est imposée aujourd'hui n'aide pas les élèves dans leur scolarité et met en difficulté l'ensemble des personnels.

Les enseignants sont encore la dernière roue du carrosse sur qui tout repose, mettant en souffrance AESH et élèves, par le manque de moyens accordés à l'école.

S'ajoute à cela, l'inquiétude de voir le métier AESH fusionner avec celui des AED en un nouveau métier : celui d'Accompagnant à la Réussite Educative (ARE). Cette fusion souhaitée par le ministère est justifiée pour soi-disant offrir un temps plein aux AESH. C'est surtout un moyen de rendre ces deux catégories d'agents polyvalents et multi-tâches. **La CGT Educ'action** revendique pour les AESH un temps plein à 24h, un recrutement sur concours à catégorie B.

Le quotidien des assistant-e-s d'éducation dans les établissements scolaires n'est pas toujours simple. Nouveautés en REP, accès au CDI, sous-effectif, pression, précarité... Les conditions générales, le salaire, l'accès aux droits, restent précaires et scandaleux au regard de la quantité de travail qu'ils abattent. **La CGT Educ'action** revendique un statut d'AED avec création d'un corps de catégorie B Fonction publique pour un temps à 32h/semaine sur 36 semaines. Pour les AEd étudiant-es, le maintien d'un statut d'étudiant/surveillant avec déduction d'heures de travail facilitant le suivi des études.

Ce projet d'ARE menace la spécificité des missions exercées par ces deux catégories de personnels, des missions bien distinctes qui sont indispensables aux établissements.

Cette inaction entraîne un rejet de l'école inclusive par les personnels. **La CGT Educ'action** revendique une école inclusive pouvant scolariser dans de bonnes conditions et avec des moyens conséquents (formations, personnel suffisant et qualifié, reconnaissance salariale, baisse des effectifs par classe...).